



DEMANDE DE CONTROLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date :/...../...2022

Notaire chargé de la vente du bien : **Maître**

Vendeur(s) : **Mr et/ou Mme** :

Adresse du vendeur :

Acquéreur : **Mr et/ou Mme**

Adresse du bien :

Personne demandant le contrôle : **Mr et/ou Mme** :

Référence cadastrale : **Section** : **Parcelle(s)** :

Lieu où retirer les clefs :

N° de téléphone du vendeur : / / / /

Date de la signature du compromis de vente : / /

La visite s'effectuera-t-elle en présence du propriétaire ou de son représentant ? oui non

Afin de faciliter la visite et de pouvoir vous conseiller le plus exactement possible, nous vous demandons que les regards de visite ainsi que la fosse et le bac à graisse éventuel soient facilement visitables (à savoir : enlever la terre sur les regards, sur la fosse, sur le bac à graisse...) et d'être en mesure de présenter le dernier bon de vidange des boues de la fosse septique ou toutes eaux.

La personne (vendeur) qui demande ce contrôle, s'engage à régler la somme de **200 €** qui correspond au frais de contrôle. Le vendeur s'engage à laisser l'accès à la propriété aux techniciens SPANC de la communauté de communes du Villefranchois afin d'effectuer leur mission de contrôle.

Nom et Signature de la personne qui demande le contrôle
précédé de la mention manuscrite « bon pour accord »